# ENTRETIEN DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

## NOUVELLE GENERATION NG

### ➢ Description du dispositif

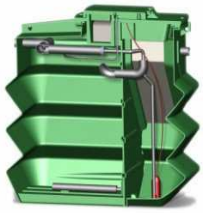

Le système NOUVELLE GENERATION NG est une microstation à culture libre. Constitué d'une seule cuve, il comprend :

- un compartiment comprenant le réacteur biologique (traitement des effluents grâce à l'apport d'oxygène),
- un compartiment de clarification.

Les boues et matières solides à évacuer sont stockées dans le réacteur biologique.

### ➢ Entretien et maintenance du système

L'entretien du système d'assainissement non collectif est important pour lui garantir une durée de vie optimale et éviter tout dysfonctionnement ou panne.

Les conditions d'entretien et de maintenance de votre installation sont présentées de manière détaillée dans le guide utilisateur qui vous a été remis par votre installateur.

**Vidange des boues** →

Lorsque la hauteur de boues dépasse 30% du volume utile dans le réacteur biologique**, environ tous les 6 à 8 mois.**

**LAISSER ENVIRON 100 LITRES DE LIQUIDE DANS LE REACTEUR APRES LA VIDANGE.**

Contactez votre SPANC s'il dispose d'un service d'entretien.
OU BIEN contactez un vidangeur de votre choix.

**Une installation non vidangée risque de provoquer un entrainement de particules dans le rejet (mauvaise qualité du rejet) et un colmatage prématuré du système d'évacuation des effluents.**

**Entretien et maintenance de la filière** →

- **Tous les 3 mois** : vérifier visuellement l'état de la microstation et vérifier qu'il n'y a pas d'odeurs; vérifier le réacteur biologique (bullage, niveau de boues); vérifier le clarificateur (recirculation des boues, aspect des eaux épurées); vérifier le fonctionnement du compresseur et les alarmes. **Tous les 6 mois** : nettoyer la pompe de recirculation, le filtre du compresseur.

Si présence d'un poste de relevage (en cas de topographie insuffisante) : entretien du poste tous les 3 mois et nettoyage une fois par an

- Remplacement de pièces d'usure à prévoir : compresseur (environ tous les 15 ans), membrane (~ 5 ans), filtre à air (~ 5 ans), tube diffuseur d'air et tuyau d'aération (~ 15 ans), pompe de recirculation (~ 7 ans), automate tableau électrique (~ 8 ans).

**SI VOUS SOUHAITEZ UN CONTRAT D'ENTRETIEN ANNUEL DE VOTRE DISPOSITIF, RENSEIGNEZ-VOUS AUPRES DE VOTRE INSTALLATEUR (COUT : 150 A 200 €/ AN).** Contrat de maintenance recommandé.

### ➢ Conseils et recommandations

Il est conseillé de surveiller régulièrement l'ensemble des équipements. Cette simple surveillance visuelle, qui prend 10 minutes, permet de vérifier le bon fonctionnement de votre filière et de détecter très rapidement un dysfonctionnement ou une panne. **Un contrat annuel d'entretien et de maintenance est recommandé.**

**Vérifiez le bon écoulement des effluents, l'absence d'eaux stagnantes et le bon fonctionnement du bullage dans le réacteur. Assurez-vous qu'il n'y a pas d'odeurs anormales. Contrôlez l'aspect visuel du rejet ; un rejet trouble ou contenant beaucoup de particules en suspension peut être le signe d'un dysfonctionnement.**

**Pour vous aider :**

↳ Si vous constatez des dysfonctionnements de votre assainissement individuel, contactez votre installateur et/ ou le SPANC.

↳ Pour tout renseignement sur votre filière ou sur les conditions de son entretien et sa maintenance, contactez votre S.P.A.N.C.

ASSOCIATION DES TECHNICIENS DE SERVICES PUBLICS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DES PYRENEES ATLANTIQUES
ATANC 64

PYRENEES ATLANTIQUES
LE DEPARTEMENT

# CARNET D'ENTRETIEN

## Vidange des boues

| Date de la vidange | Prestataire |
|---|---|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

Pensez à garder le bon de vidange qui vous sera fourni par le prestataire, il vous sera demandé par le SPANC lors du contrôle de l'installation

## Entretien du système

| Date de l'intervention | Opérations effectuées |
|---|---|
| | |
| | |
| | |
| | |
| | |

## Observations

……
……
……
……
……